Belvaux/Sanem, le 22 février 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du 13 février 2024, réf N° **1/2023/0579/119 ces.,** la société

SA TECHPRINT

a eu l'autorisation **pour la cessation d'activités d'une imprimerie et d'installation de production de froid à Ehlerange, Zone Artisanale Z.A.R.E., Ilot Est, au lieu-dit « In Wintrent ».**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **22 février 2024 au 02 avril 2024 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Nathalie Morgenthaler, échevine

La secrétaire,

Manon Greven

Administration Communale SANEM

Simone Asselborn-Bintz